

Conseil d'Administration du 12 février 2021

Délibération n°24

Objet : Rapport d'activités et financier de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour l'année 2020

Etaient Présents :

Au titre des communes : M. Michel CHAMBRIN, M. Christian LEGENDRE

Au titre des EPCI : M. Didier NEVEU, M. David DUPUIS, M. Jean-Jacques MALET, M. Thierry JOLIVET, M. Hervé NIEUVARTS, M. Bertrand HAUCHECORNE, M. Gilles BURGEVIN, M. Gérard LEGRAND, M. Laurent BAUDE

Au titre des Départements : M. Alain TOUCHARD, M. Michel BREFFY

Représentés : Mme Anne LECLERCQ

*Le Conseil d'administration de l'EPFLI,*

*Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,*

*Vu le rapport d'activités et financier de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour l'année 2020*

*Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**DELIBERE**

=====

**Article 1** : le rapport et ses annexes sont adoptés.

**Article 2** : il est décidé d'approuver le présent rapport d'activités et financier de l'EPFLI Foncier Cœur de France pour l'année 2020 et de le soumettre à l'adoption de l'Assemblée générale.

**Adopté**

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Alain TOUCHARD

Affichage le : 18 FEV. 2021

